

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 octobre 2014**

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, SURET Jean-Louis, BONNET Michel,

Excusés : LACROIX René (pouvoir à NICOD Patrick)

Absents :

Date de convocation : 23 septembre 2014

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Urbanisme : point sur les dossiers

- Dossier Thevenin : suite à la construction d'une pergola par la SCI ANP Castel, le maire a dressé un procès-verbal. De plus le dossier de permis de construire, remis après la réalisation des travaux, a été instruit par la Direction Départementale des Territoires et l'Architecte des Bâtiments de France qui ont donné un avis défavorable. L'arrêté interdisant la construction a été transmis à M. Thevenin en lui demandant de bien vouloir démolir la construction. Celui-ci souhaite prendre conseil auprès de son avocat.

La commune a passé une convention avec Me Remond pour que celui-ci conseille la commune dans ce dossier.

A l'heure actuelle il faut attendre la réponse de M. Thevenin quant à la démolition avant de poursuivre la procédure.

- Demande de travaux de M. Benier : la demande de travaux pour la construction d'une piscine a été acceptée. Toutefois, il lui sera demandé de préciser le système qui sera mis en place pour assurer la protection du bassin tout en respectant la réglementation.

- Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes : la loi ALUR préconise le transfert de la compétence PLU aux communautés de communes. Mais cela paraît difficilement réalisable sur le territoire de la communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille aux vues des disparités qui existent. En effet, parmi les communes membres certaines ne disposent d'aucune réglementation, d'autres sont en cours de réalisation d'un PLU et d'autres comme Château-Chalon ont déjà une réglementation. POS qui devra être révisé en 2015.

De plus, il n'est pas nécessaire de payer à nouveau un bureau d'étude pour la réalisation d'un PLU alors que l'avenir de la communauté de communes est incertain.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité de ne pas transférer la compétence PLU à la communauté de communes.

- Dossier Cartier : le dossier est en attente. Aucun accord n'a été trouvé sur la couleur du crépi de la nouvelle construction.

2. Demande d'acquisition de la parcelle AB 110

Mme Cader a déposé une demande d'acquisition de la parcelle AB 110 qui est située entre deux parcelles lui appartenant. Un prix avait été fixé en 2006 sous l'ancienne mandature mais celui-ci n'incluait pas le prix du mètre carré de terrain qui a surface de 38 m².

Le conseil donne un accord de principe pour la vente de la parcelle et décide de demander aux services des domaines de réaliser une estimation du prix de vente du terrain.

3. Droit de préemption propriété Maillot et propriété Heimburger

La commune ne fera pas usage de son droit de préemption pour l'acquisition de ces propriétés.

4. Budget : DM

La décision modificative du budget général permet d'ajouter quelques crédits en section de fonctionnement mais grâce à des recettes non prévues, il est possible de transférer 5 604€ en section d'investissement. Cette somme sera affectée à la réserve pour de futurs travaux.

Suite à une régularisation d'EDF sur les consommations d'électricité de la station de pompage, il est nécessaire d'ajouter des crédits en section de fonctionnement. Pour cela il est proposé de prendre 2 343€ en réserve sur la section d'investissement.

Les deux décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité du conseil.

5. Participation fonctionnement école privée de Voiteur

Le coût par élève est de 819.52€. Trois élèves sont concernés pour le primaire. Le coût total pour la commune est de 2 458.56€. Il est décidé de ne pas participer pour les élèves de maternelle. Le conseil accepte (9 pour 2 abstentions) de régler le montant de cette participation.

6. Bâtiments : point sur les travaux à prévoir

Des devis ont été réalisés pour évaluer le coût des travaux pour la réfection des toitures de l'école et de la mairie. Pour l'école les travaux s'élevaient à environ 55 000€ et pour la mairie à 30 000€. L'état de la toiture de l'école nécessite que les travaux soient programmés pour 2015. Concernant le bâtiment de la mairie, cela ne représente pas une urgence à l'heure actuelle.

Les volets de l'école qui étaient en très mauvais état ont été apportés à l'entreprise qui les avait fabriqués. Mais celle-ci estime que leur détérioration rapide n'est pas de leur fait. Il semblerait que la peinture utilisée par la suite soit la cause de cette dégradation. Un nouvel avis sera demandé au fournisseur de peinture ainsi qu'à un menuisier. Dans tous les cas les volets devront être refaits.

Un devis a été demandé pour la réalisation d'une cabine automatique pour les WC dans le bas du village. Vu le coût estimatif des travaux, environ 37 000€, le projet est abandonné. De simples toilettes seront réalisées.

De la faïence sera posée autour des WC dans les toilettes situées rue Saint Jean. Cela permettra un meilleur nettoyage. De plus des pancartes « homme/femme » seront installées.

7. Forêt : cotisation PEFC

Les parcelles 32 et 14 seront mises à l'affouage. De plus, la participation à l'affouage est fixée à 45€ pour l'année 2015/2016

Concernant la cotisation PEFC, qui permet la labellisation de la forêt communale, il est décidé d'attendre la réunion des communes forestières pour voir s'il est nécessaire de cotiser.

8. Logements communaux :

- Point sur le dossier Romand Picand : l'huissier l'a rencontré le 16 septembre dernier. Mme Romand Picand dispose d'un mois pour réagir et rendre les clés de l'appartement. Passé ce délai, si elle ne donne pas suite à l'injonction de l'huissier, il sera possible de lancer une procédure judiciaire devant un tribunal. Suite au courrier de son avocat expliquant ses difficultés à vider le logement, il lui a été proposé de stocker provisoirement ses meubles dans un garde meuble (le hangar communal). Certains conseillers craignent que cette solution n'entraîne d'autres complications.

- Changement du parquet dans le logement de Mme Macias : afin de terminer la restauration du logement situé au-dessus de l'école, il est décidé d'acheter du parquet. Celui-ci sera posé par la locataire Mme Macias. Le montant du devis s'élève à 476.46€.

9. Groupement de commande pour la vérification périodique des installations.

Considérant l'obligation qui est faite aux collectivités en matière de vérification périodique des installations dans les établissements recevant du public, la communauté de communes propose de mettre en place un groupement de commandes. Cela permettrait de réaliser des économies d'échelle.

Le conseil accepte de participer à ce groupement de commande.

10. Nomination des membres à la CAO pour le groupement de commandes

En vue de la passation du marché, chaque commune adhérant au groupement de commandes doit désigner un représentant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement. M. Michel Bonnet est désigné pour représenter la commune (10 pour, 1 abstention).

Questions diverses :

- Bois sur le terrain de foot : il sera demandé à M. Billet de vendre ce tronc d'arbre.

- Fête du 11 novembre : point sur l'organisation : le rassemblement aura lieu à 9h45. A l'occasion du centième anniversaire, quatre enfants du village liront des extraits de rédactions écrites en 1916 et 1917 par des enfants de Château-Chalon. L'apéritif aura lieu à 11h30 et sera suivi par le repas de la commune.

- Demande de l'agence de l'eau : plan du réseau d'eau : la commune doit disposer d'outils pour avoir une connaissance générale de son réseau d'eau. En effet, la commune doit atteindre un taux de connaissance de son réseau d'au moins quarante points en fonction des critères définis par l'agence de l'eau. Si ce taux n'est pas atteint rapidement, le montant des redevances versées à l'agence sera doublé.

Il est donc décidé de faire appel au service informatique du SIDEC pour que ceux-ci intègrent les plans du réseau d'eau sur le SIG dont dispose la commune. Le coût de cette opération est de 750€.

- Demande de vente sur la place de la mairie le 29 octobre 2014 : un producteur de fleurs sera présent sur la place de la mairie le 29 octobre prochain entre 13h et 14h pour effectuer un vente de chrysanthèmes.

- Horaires de la secrétaire de mairie : sur demande de la secrétaire de mairie qui estime qu'au vue de sa charge de travail actuelle il est possible de réduire son nombre d'heure de présence à la mairie, il est décidé de réduire son temps de travail à 10h au lieu de 15h hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2015. Les horaires de permanence restent inchangés soit le mardi et jeudi de 17h30 à 19h.

- Egout devant chez M. et Mme Roustel : il semblerait que des odeurs remontent des égouts devant chez M. et Mme Roustel. Il est possible que des joints soient usés. Il serait donc nécessaire de les refaire.

- Ancienne décharge : le cadenas va être changé. Il est rappelé que seuls les déchets verts peuvent être déposés dans la décharge, après autorisation de la municipalité.

- Stationnement véhicule : afin de faciliter le déneigement, il est demandé aux habitants d'enlever les véhicules stationnés dans les rues du village. Les rues qui comportent des véhicules en stationnement ne pourront faire l'objet du service de déneigement.